

**235 BARBER STREET LILLE**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 9 rue de l'Hôpital Militaire  
59000 LILLE  
818 702 367 R.C.S. de LILLE METROPOLE

## **PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**DU 1 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le premier juillet,  
A quatorze heures,  
Au siège social de la société,

Monsieur Abdul-Aziz KEITA, Président de la Société 235 BARBER STREET LILLE, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 9 rue de l'Hôpital Militaire 59000 LILLE, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LILLE sous le numéro 818 702 367, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

### *Ordre du jour :*

- Ratification des cessions d'actions intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- Pouvoirs en vue des formalités.

### **PREMIERE DECISION**

Le Président, suite au procès-verbal en date du 1er juillet 2025, constate la réalisation définitive des cession d'actions intervenue entre M. JANZEGERS Jérémy et M. Jean-Baptiste COLLET, ainsi que celle entre M. JANZEGERS Timothy et M. Jean-Baptiste COLLET en date du 1er juillet 2025.

En conséquence, le Président constate que la nouvelle répartition du capital social est la suivante :

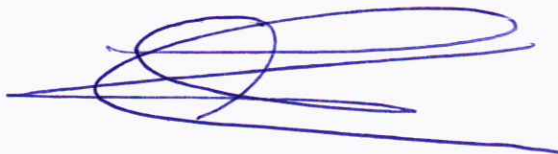
- |                                  |            |
|----------------------------------|------------|
| - Monsieur COLLET Jean-Baptiste, | 66 actions |
| - Monsieur KEITA Abdul Aziz,     | 33 actions |
| - Monsieur LE FEVER Romain,      | 1 action   |

### **DEUXIEME DECISION**

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

**Monsieur KEITA Abdul Aziz**



AAK